

CONFRÉRIÉ DES MAGISTRATS DU CITRON DE MENTON



1ER CHAPITRE



PROGRAMME



8 h 00 : Accueil des confréries sur l'esplanade Francis Palmero - petit déjeuner au "Café du Parvis" (*réserve obligatoire*)

9 h 45 : Départ vers la basilique ou déambulation guidée à travers la Vieille Ville de Menton (*déambulation en tenues*)

10 h 00 : Célébration de la messe - Basilique Saint Michel (*places assises uniquement sur réservation dans la limite des places disponibles*) - Ouverture du Marché Producteurs

11 h : Rassemblement sur le parvis de la basilique

11 h 15 / 11 h 30 : **Ouverture du Chapitre - cérémonie d'intronisation des Ambassadeurs**

12 h 45 : **Départ de la procession - défilé des confréries** (de la basilique vers l'esplanade Francis Palmero)

13 h 00 : Déjeuner sur l'esplanade Francis Palmero (*inscription obligatoire*) et animations folkloriques

Petit déjeuner et repas du midi sur réservation uniquement :

Petit déjeuner :

Buffet comportant café , thé, chocolat,
jus d'orange, eau plate, gazeuse, à
discrétion.

3 mini viennoiseries (croissant, pain
chocolat, pain au raisin)/pers + 1
assiette œuf, bacon, toast/pers

Repas :

Cochon à la broche
Petits légumes
Dessert

Vin : 1 bouteille pour 4 pers.



Réservations : Du 1er au 10 septembre maximum

Courriel : confrerie@magistratducitrondementon.fr

Tél : 06 45 84 08 74 ou 06 14 32 70 32



VILLE DE MENTON





LA CONFRÉRIÉ DES MAGISTRATS DU CITRON DE MENTON

La Confrérie des Magistrats du Citron de Menton s'est constituée en mars 2026, sur l'initiative de quelques membres de l'Association pour la Promotion du Citron de Menton (APCM).

Elle revendique avec fierté le désir d'honorer la mémoire des siècles passés, lorsque le Citron de Menton était sous contrôle d'une Institution créée en 1671 par le Prince Souverain de Monaco Louis 1^{er} : «Le Magistrat du Citron » .

Les lois et règlements qui encadraient la production et le commerce du Citron de Menton à cette époque rappellent l'importance de la protection d'un produit de terroir de grande qualité, telle que l'IGP le garantit aujourd'hui.

Ce premier Chapitre, organisé à l'occasion de la Saint Michel, avec la Ville de Menton, est une façon symbolique d'officialiser notre Confrérie. Il marque le commencement d'une belle et fructueuse aventure, sous le signe de la bienveillance, de la solidarité et du partage.

Nous vous espérons nombreux, ce dimanche 27 septembre, pour vivre avec nous cette première célébration.



Informations pratiques

Plan d'accès



Parkings à proximité :

- Parking sous terrain des Sablettes (payant) - port
- Parking de la Pinède - proche marché des halles
- Parking de l'Hôtel de Ville (payant) - proche mairie
- Parking stade Rondelli - Garavan

Hôtels :

- Hôtel Lemon - proche gare SNCF
- Hôtel Ibis Style - Centre Ville
- Hôtel Best Western Méditerranée - Centre Ville





BULLETIN D INSCRIPTION

1^{er} CHAPITRE – DIMANCHE 27 SEPTEMBRE CONFRERIE DES MAGISTRATS DU CITRON DE MENTON

Réservation à retourner impérativement à l'association **avant le 10 septembre 2026**

PAR MAIL à : confrerie@magistratducitrondeментon.fr

Par Courrier :

Confrérie des Magistrats du Citron de Menton – 38 rue Henry Gréville – 06500 Menton

CONFRERIE :

Courriel, Tél. de contact :

Réservation pour le petit déjeuner et le repas : 45 € par personne

Nbre de Personne X 45 = €

Seules les inscriptions, accompagnées du règlement seront enregistrées, dans l'ordre de réception.

De préférence, règlement par Virement Bancaire sur notre compte :

RIB – CREDIT MUTUEL						
Banque	Guichet		N° de compte			Clé
10278	07912		00021004601			32
IBAN						
FR76	1027	8079	1200	0210	0460	132
BIC : CMCIFR2A						

Ou par chèque, à l'ordre de la Confrérie des Magistrats du Citron de Menton

Toute annulation, moins de 8 jours de l'événement ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Pour toute information, contacter :

Stéphane CONSTANTIN : 06 45 84 08 74

Jean Claude BINEAU : 06 14 32 70 32